

Cadre réservé
à l'administration
N° dossier :

QUE FAIRE DE CET IMPRIMÉ ?
Le remettre dûment complété et signé
au plus tard le 15 mars 2023 à l'adresse indiquée au verso
Tout dossier incomplet ou non parvenu dans les délais sera rejeté.

L'ÉLÈVE

Nom* : Prénom* : Sexe* : M F
Adresse ** :
Code Postal : Commune :
Date de naissance* :/...../..... Tél portable* :

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Autre (à préciser)
Nom* : Prénom* :
Adresse * :
Code Postal : Commune :
Tél.(1) :Tél portable (1)* : E-mail (1)* :

(1) En communiquant mon e-mail et mes numéros de téléphone, j'autorise la **Région Grand Est** à utiliser ces supports pour m'informer et m'avertir uniquement en cas d'incident. J'autorise aussi l'envoi de SMS d'information "Transports Scolaires" à mon enfant sur son téléphone portable.

ENFANT EN GARDE ALTERNÉE UNE SEMAINE SUR DEUX Oui Non

Cocher oui uniquement dans le cas d'un besoin de 2 transports et nous transmettre les deux dossiers dans la même enveloppe

POUR LE DEUXIÈME PARENT Père Mère (indiquer impérativement le nom, prénom, adresse)

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (Année scolaire 2022/2023)

Établissement et commune :

Si ce n'est pas l'établissement de secteur, en préciser la raison :

Classe* : Diplôme :
Enseignement suivi * :
Enseignement optionnel (EO) * :
Enseignement de spécificité (SPE) :
LV1/A : LV2/B : LVC * :
Régime (à préciser obligatoirement)* : interne demi-pensionnaire externe
 Scolarité année complète Scolarité année incomplète 1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre

Date, signature et cachet de l'établissement :

* champs obligatoires

** adresse à indiquer : pour un élève mineur celle du représentant légal, pour un élève majeur, celle de l'élève.

LA NATURE DU BESOIN

Parcours d'approche (> 2km) pour se rendre à l'arrêt le plus proche

Préciser le point de montée :

Absence totale de transport à l'aller **ET** au retour

Absence totale de transport à l'aller **OU** au retour

LES COORDONNEES BANCAIRES (EN CONCORDANCE AVEC LE NOM DU REPRESENTANT LEGAL)

(Relevé d'identité bancaire ou postal à coller ou agraffer ici)

AUTRES ENFANTS CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF (MÊME COMMUNE DE DESTINATION)

① Nom* : Prénom* :

Date de naissance* :/...../.....

Sexe* : M F

Etablissement fréquenté :

② Nom* : Prénom* :

Date de naissance* :/...../.....

Sexe* : M F

Etablissement fréquenté :

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

N° dossier :

Date d'effet de la demande d'allocation pour l'année en cours :/...../.....

Parcours d'approche Type de transport : TER Fluo Fluo scolaire Fluo régulier

Distance prise en compte : km Absence de transport

Montant de l'aide : 960,00 € 480,00 € 243,00 € Prorata :

Motif rejet :

.....

La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports scolaires et/ou interurbains, et permettre l'envoi d'informations par SMS/mail.

Les données ne peuvent être conservées qu'en tant de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la «Direction de l'organisation des mobilités -Région Grand Est -, place Adrien Zeller -67070 STRASBOURG Cedex». transports88@grandest.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en déposant une demande écrite à cette même adresse postale.

Maison de la Région d'Epinal - Service transport
40 quai des Bons Enfants - 88026 EPINAL Cedex
Tél. 03 87 33 67 98 - e-mail : transports88@grandest.fr

Heures d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30



L'Europe s'invente chez nous

CONDITIONS D'OCTROI DE L'ALLOCATION FAMILIALE DE TRANSPORT

(RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA RÉGION GRAND EST)

- Être domicilié sur le territoire de la Région Grand Est.
- Être scolarisé en dehors de sa commune de domiciliation (sauf si la commune a été listée comme commune ayants-droits).
- Être scolarisé (externe, demi-pensionnaire, interne) de la maternelle au baccalauréat dans les établissements d'enseignements publics (enseignement général, professionnel et agricole), ou privés sous contrat, dans les centres de formation d'apprentis (CFA), ou dans les établissements régionaux des établissements adaptés (EREA), dans les Maisons Familiales et Rurales (MFR).
- Être scolarisé dans son établissement de secteur ou à défaut dans celui dispensant l'enseignement spécifique recherché.

VERSEMENT DE L'ALLOCATION

- L'allocation familiale de transport est versée une fois l'année scolaire terminée.
- Une seule allocation est versée par famille et par destination.

MONTANT DE L'ALLOCATION

- L'allocation familiale de transport est versée en cas d'absence totale ou partielle de transport selon les montants suivants :

CAS D'OUVERTURE A L'AFT	MONTANT ANNUEL PAR FAMILLE
Allocation venant compenser l'absence totale d'offre de transport sur l'aller ET le retour pour une famille ayant droit	960€
Allocation venant compenser l'absence totale d'offre de transport sur l'aller OU le retour pour une famille ayant droit	480€
Allocation venant compenser la nécessité pour une famille ayant droit de faire un trajet de 2 km ou plus pour se rendre au point d'arrêt du réseau régional le plus proche	243 €

Maison de la Région d'Epinal - Service transport
40 quai des Bons Enfants - 88026 EPINAL Cedex
Tél. 03 87 33 67 98 - e-mail : transports88@grandest.fr
Heures d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30



L'Europe s'invente chez nous